



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016

Président :	M. Philippe Chaubert	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Jérôme Padrun	
Ouverture de la séance :	20h01	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	48
	Quorum :	25
	Présents :	44
	Excusés :	3
	Absents :	1
	Assermentés en séance :	1
	Majorité de séance :	23
1. Approbation de l'ordre du jour et des procès verbaux des séances du 2 juin et du 27 juin 2016	<p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p> <p>Dans le procès verbal du 27 juin, M. Daniel Weisser propose de remplacer le verbe « proférer » par « adresser», ce dernier lui semblant plus à propos en ce qui concerne les remerciements offerts à l'ancien président.</p> <p>Il y a deux procès-verbaux à approuver. M. Philippe Chaubert demande aux personnes qui ne faisaient pas partie du conseil communal de l'ancienne législature de s'abstenir lorsqu'il s'agit d'adopter le procès verbal du 27 juin. Procédant au vote, les deux PV sont approuvés à la majorité.</p>	
2. Communications du Bureau du conseil	<p>Le président donne quelques chiffres concernant la composition du nouveau conseil. Avec une présence minoritaire de 20% de femmes, le conseil comprend 18 nouveaux membres. Il suit la même proportion que le précédent issu du processus de fusion avec 20 membres provenant de Les Cullayes et 30 de Servion.</p> <p>S'excusant pour le désagrément causé par la nomination quelque peu précipitée de la commission ad hoc pour l'examen du préavis No 8 dont les membres ont reçu d'abord le texte du préavis avant de savoir qu'ils y étaient désignés. Le président informe le conseil que, durant l'été, à la demande de la Municipalité, le bureau a également nommé une commission d'urbanisme ad hoc.</p> <p>A l'avenir, pour parer aux délais parfois courts et permettre à la municipalité de rencontrer les membres désignés dans les meilleures conditions, toute commission ad hoc comprendra trois membres désignés</p>	

	<p>ainsi qu'un membre suppléant.</p> <p>De plus, M. Ph. Chaubert informe le conseil que, s'agissant de la renaturation du Flon de Carrouge, il a reçu de M. Robert George une copie de la plainte qu'il a déposée auprès de la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Cette plainte n'étant pas adressée au conseil, celui-ci n'a pas à intervenir. Une séance sera organisée entre le canton et M. R. George à une date ultérieure.</p>
3. Assermentation	M. Pierre Fracheboud, absent lors de la dernière séance, est assermenté par le président. Le Conseil passe à 49 membres.
4. Préavis n° 04/2016 – Arrêté d'imposition pour l'année 2017	<p>M. Eric Dammköhler donne lecture du rapport de la commission des finances qui recommande au conseil d'accepter le préavis. La commission juge que la municipalité est réaliste et pragmatique en ne souhaitant pas augmenter le taux d'imposition pour l'instant. Il faudrait d'abord connaître les incidences de la RIE III (Réforme vaudoise de l'imposition des entreprises) sur la fiscalité communale, l'évolution des entrées fiscales ainsi que l'ensemble des coûts liés aux écoles.</p> <p>Personne ne demandant la parole, le rapport ainsi que l'arrêté d'imposition sont acceptés à l'unanimité.</p>
5. Préavis n° 05/2016 – Barème de rémunération de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2016-2021	<p>M. E. Dammköhler rapporte que la commission des finances considère que les montants proposés sont en adéquation avec les diverses tâches et obligations exigées par la fonction de municipal et de syndic. De plus, les indemnités sont comparables à celles d'autres communes de taille similaire.</p> <p>Lors du vote, le rapport de la commission ainsi que le préavis sont acceptés avec une abstention.</p>
6. Préavis n°6/2016 – Octroi des autorisations générales	<p>Dans le but de faciliter la gestion de la commune, la commission des finances recommande au conseil d'accepter le préavis en ce qui concerne l'octroi des six autorisations générales données à la municipalité. Elle estime que les limites financières fixées sont raisonnables.</p> <p>Le rapport et le préavis sont tous deux acceptés à l'unanimité.</p>
7. Préavis n°7/2016 – Autorisation générale pour la reconduction des emprunts arrivant à échéance pour la législature 2016-2021	<p>Le rapport de la commission des finances relève que la municipalité est régulièrement confrontée à l'obligation de renouveler des emprunts dont les échéances ne coïncident pas toujours avec une date de séance du conseil. Afin de permettre à la municipalité de bénéficier de taux et de durées les plus favorables, la commission recommande au conseil d'accepter l'autorisation générale pour la reconduction des emprunts. De plus, relève-t-elle, les montants concernés ne dépassent jamais les montants déjà accordés par le conseil par le biais des préavis votés en séance durant la présente législature.</p> <p>Le rapport ainsi que le préavis sont acceptés à l'unanimité.</p>
8. Préavis n°8/2016 – Règlement communal concernant les émoluments	<p>Le représentant de la commission ad hoc, M. Patrice Jordan, donne lecture de leur rapport. Suite à la fusion des deux communes en 2012, les émoluments ont été adaptés équitablement par rapport à la nouvelle structure et sur la base du règlement type mis à disposition par le canton. De plus ils correspondent, pour la plupart, à ceux en vigueur dans les</p>

<p>administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire</p>	<p>communes environnantes. Le syndic expliquera les raisons du maintien des deux règlements de construction lors de la séance d'information proposée à la population le 13 octobre.</p> <p>M. E. Dammköhler, rapportant pour la commission des finances, note que le règlement communal est plus clair que le précédent et présente l'avantage d'harmoniser les tarifs sur les deux villages. Il est établi de manière réaliste et positive eu égard aux finances de la commune et la commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté.</p> <p>En rapport avec la contribution compensatoire par place de parc mentionnée à la page 11 du préavis, M. P. Jordan note que certains locataires des immeubles avoisinants, qui ne disposent pas de place de parc ou qui renoncent à en louer une, stationnent sur les places de la commune. Il demande si des contrôles seront effectués en maintenant, à l'exemple de Mézières, une liste de stationnement. M. Christophe Chaillet, municipal, répond qu'à l'avenir, avec la nouvelle personne qui sera engagée pour effectuer les contrôles, la municipalité sera plus stricte, exigeant plus de surveillance et de sévérité en matière de parking sauvage.</p> <p>Lors du vote, les rapports de la commission ad hoc, de la commission des finances ainsi que le préavis et le règlement communal sont acceptés à l'unanimité.</p>
<p>9. Informations des délégations aux associations intercommunales</p>	<p>Le président explique que ce point d'information figure pour la première fois à l'ordre du jour du conseil. Dans son courrier, envoyé aux conseillers avec la convocation de ce soir, il estime important que les délégués aux diverses commissions et associations rendent compte régulièrement des décisions prises. Parfois, dit-il, les représentants du conseil sont nantis d'un pouvoir conséquent. Il cite l'exemple de l'ASIJ, une association intercommunale qui est dotée d'un budget élevé voté par les délégués et auquel la commune est ensuite tenue de se conformer. Récemment, une nouvelle commune, Syens, a rejoint l'ASIJ sans que le conseil n'en ait été informé. Les dépenses des associations, au même titre que d'autres coûts, tels la facture sociale, sur lesquels la commune n'a que peu d'influence, réduisent sa marge de manœuvre, et peuvent avoir des conséquences importantes lors de l'élaboration et votation du budget de la commune. Il invite dès lors les délégués de tenir informés les membres du conseil.</p> <p>Dans le même sens, la demande a été faite à la municipalité de rapporter les décisions prises par chaque comité directeur.</p> <p>M. Bernard Burri, délégué à l'Association des déchets carnés, centre de collecte des sous-produits animaux, informe le conseil que lors de leur assemblée à Vuillens, le 27 septembre, il a été nommé secrétaire. Par conséquent, dès lors qu'il n'est plus délégué, mais membre du bureau, c'est le suppléant, M. Patrik Steffen, qui devient délégué. Le conseil devra nommer un nouveau délégué suppléant lors de la prochaine séance.</p> <p>Du fait que M. Jean Gaumann fait maintenant partie du comité directeur de l'Association des eaux, l'ASFE, il ne pourra plus représenter Servion en tant que délégué. Il s'agira aussi de nommer un nouveau membre lors du prochain conseil. M. J. Gaumann donne quelques détails sur la distribution de l'eau potable, les canalisations, vannes, conduites et travaux qui s'ensuivent ainsi que du calcul des m³ d'eau consommés qui est facturée</p>

	<p>par l'association aux citoyens. Auparavant, explique-t-il, le village de Les Cullayes était autonome, contrairement à Servion qui faisait déjà partie de l'Association. La plupart des délégués à cette association sont nouveaux et ils ont découvert rapidement l'étendue du problème provoqué par le manque d'un plan du réseau.</p> <p>M. P. Jordan relève que le président de ASIJ, M. Etienne Cherpillod, a assuré l'assemblée, sans expliciter les chiffres, que les budgets étaient tenus.</p>
<p>10. Communications de la Municipalité</p>	<p>Administration générale</p> <p>M. Cédric Matthey, syndic, souhaite la bienvenue aux 18 nouveaux membres du conseil.</p> <p>Une commission d'urbanisme ad hoc a été désignée par le bureau du conseil pour examiner et échanger avec la municipalité sur l'aménagement du Chemin du Centre.</p> <p>Il rappelle que Servion fait partie de Lausanne Région et annonce le prochain concours PERL, le Prix Entreprendre Région Lausanne, destiné aux entreprises établies sur le territoire de ses communes membres. Il encourage les patrons de start-up à s'y présenter.</p> <p>Le Noël de la commune aura lieu à Les Cullayes à partir de 9h00 le 17 décembre.</p> <p>Il rappelle quelques faits concernant la LAT, la loi sur l'aménagement du territoire, qui existe depuis juin 1979 et qui a été adoptée pour veiller à une utilisation mesurée du sol et à la séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire. Il explique les effets de cette loi sur les différentes zones de la commune et la capacité à bâtir.</p> <p>En ce qui concerne d'autres projets à long terme, la route cantonale qui relie Les Cullayes à Mézières sera refaite, avec, éventuellement, l'ajout d'un rond-point. L'éclairage public à Les Cullayes doit être complété alors que les collecteurs Aux Channey doivent être rénovés.</p> <p>Le syndic donne des chiffres très détaillés concernant la nouvelle STEP de Servion. En cas de forte pluie, celle-ci recueille un volume énorme d'eau qui ne peut pas être traité en totalité. Une partie est dès lors rejetée à la rivière après avoir été décantée mais non épurée. Il importe dès lors d'améliorer la séparation des eaux usées qui doivent aller à la STEP des eaux claires qui n'ont pas à être traitées. Déchetterie et Domaines / Bâtiments</p> <p>Mme Monique Ries annonce que les ordres et contre-ordres concernant l'horaire restrictif à la déchetterie ont fini par créer du... désordre. Par conséquent, l'horaire a été élargi à nouveau à : 6h30-12h00 et 13h30-19h00 et le samedi jusqu'à 18h30. Le dimanche la déchetterie est fermée.</p> <p>De plus, il y a un nouveau compacteur pour le papier, ainsi qu'un autre, très demandé, pour le plastic.</p> <p>Sur les quatre parcelles communales mises en vente à Les Cullayes en 2015, trois actes de vente sont déjà signés, dont un avec un permis de construire déjà délivré.</p>

Forêts, STEP, Service des eaux, Protection civile

M. René Padrun annonce qu'après un an de fonctionnement de la nouvelle STEP, les valeurs d'analyse sont acceptables et la situation bien maîtrisée. Il profite de rappeler qu'à part le papier de toilette, il ne faut rien jeter dans les WC.

Les travaux du Praz du Perey sont pratiquement terminés.

En ce qui concerne les forêts: les arbres atteints par la maladie de la chalarose du frêne ont été marqués et seront prochainement abattus.

M. R. Padrun fait partie du comité directeur du SDIS, le service de défense incendie et de secours et annonce une petite augmentation de CHF 0,42 par personne dans le budget de l'an prochain. Pour information, les sapeurs-pompiers recrutent le 3 novembre à 20h00 à la caserne d'Oron.

Le budget de la protection civile subit aussi une légère augmentation pour l'an prochain.

Instruction publique, Affaires sociales, Routes, Eclairage public

M. Yves Boand annonce trois changements au niveau du comité directeur de l'ASIJ dont la syndic de la commune de Syens, admise récemment à l'association.

Un responsable administratif a été engagé à 90% pour faciliter le travail et faire le lien entre le comité, l'association, les partenaires et l'école. Son bureau est situé sur le site du Raffort.

Le budget 2017, qui n'est pas encore définitif, se base sur un montant de CHF 4'200 par élève. A titre de comparaison, en 2015, il était de CHF 2'500 par élève, ce qui représente une augmentation conséquente.

Le comité directeur de réseau APERO, Accueil de la petite enfance, se compose de sept personnes dont cinq sont municipaux et les deux autres issues de la fondation du réseau régional. Quatre des structures concernent l'accueil préscolaire et quatre autres le parascolaire. Le réseau a évolué, de même que le nombre d'enfants placés. En 2013, il y en avait 683 enfants placés et 944 en 2015.

M. Y. Boand annonce un déficit de l'APERO de CHF 4.- par habitant, qui sera à la charge des communes car, en dépit de la demande, certaines structures ne se remplissent pas aussi rapidement que projeté.

Par conséquent, le budget 2017 passe à environ CHF 100.- par habitant.

Concernant l'AVASAD, Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile, le budget augmente aussi de CHF 9.- par habitant de CHF 99.- à CHF 108.-.

Par rapport à la construction du collège et l'aménagement du Chemin du Centre à Servion, il y a trois pôles d'activité : la construction d'un parking de 54 places, la création d'une zone de rencontres le long du chemin et la sécurisation des chemins entre le Chemin du Moléson et le carrefour de la voirie.

Le municipal remercie les membres de la commission ad hoc d'urbanisme : François Clot, Nathalie Burnier, Thomas Hochstrasser, Denys Kaba, Pascal Künzi, Jessica Maurer et Pierre-Alain Sauterel, qui ont fait un excellent travail et ont ressorti 17 points dont beaucoup seront pris

	<p>en compte pour améliorer le projet.</p> <p>M. Y Boand présente et commente les plans provisoires du projet d'aménagement du Chemin du Centre.</p> <p>S'agissant de la construction du nouveau collège, M. Y. Boand énumère les différentes étapes des travaux ; le 28 juin, la terre agricole a été enlevée. Lors de la creuse des fondations quelques gros rochers ont dû être supprimés. S'en sont suivis les travaux de ferrailage et de bétonnage ainsi que la construction du grand mur de la salle de gymnastique. La structure en bois, dont le lambris extérieur est de provenance suisse, prendra deux mois environ et tout devrait être sous toit avant Noël. Par contre, les fenêtres ne seront posées qu'au début de l'année prochaine.</p> <p>Le syndic le remercie, puis présente un court film qui montre des vues aériennes de Servion. Il est à vendre pour le prix de CHF 10.-.</p>
11. Propositions individuelles et divers	<p>M. P. Fracheboud aimerait savoir ce qui peut être fait pour imposer un meilleur respect de la zone 30 dans le quartier des Planches. Il remarque que le panneau est peu visible.</p> <p>M. Y. Boand en prend note. Il ajoute que le marquage au sol est prévu à la fin de l'hiver, mais qu'aucun autre aménagement n'avait été envisagé.</p> <p>Le syndic rappelle que, pour la première fois, la population est invitée à venir s'informer par rapport aux différents projets de la commune. La séance a lieu à Les Cullayes le jeudi 13 octobre à 20h00</p>
Clôture de la séance :	<p>Le président annonce la prochaine séance du conseil qui a lieu vendredi 9 décembre et sera suivi de la traditionnelle verrée de fin d'année.</p> <p>La séance est levée à 21h30</p>